

# Chiens errants : le grand carnage

Chaque année, les chiens errants font des centaines de milliers de victimes parmi les animaux domestiques et sauvages. Seuls ou en meute, il leur faut parfois peu de temps pour exprimer leur instinct carnassier. Mais que font leurs maîtres, les premiers responsables de ces carnages ?

La fédération des chasseurs du Cantal, il y a 20 ans, estimait à 70 % le nombre de chiens (ici un berger australien) du département vivant en

“**Q**UAND je fais ma tournée, j'en vois souvent vagabonder. Depuis ce qui est arrivé avec le mien, par solidarité, je vais prévenir les maîtres pour qu'ils aillent les chercher», confie Élisabeth Girardin, de Beaufort-sur-Gervanne, dans la Drôme. Quand elle évoque la solidarité, notre boulangère fait référence aux dégâts susceptibles d'être commis par ces chiens livrés à eux-mêmes dans la nature. Et elle sait de quoi elle parle : son chien, détaché l'année dernière par l'un de ses enfants, a participé à un carnage dans le troupeau d'un éleveur voisin. Un toutou gentil et obéissant, de taille moyenne (50 cm environ au garrot) et issu de plusieurs races : un de ces corniauds comme on en voit beaucoup dans les campagnes. Elle précise : «On l'a récupéré dès le lendemain mais les trois ou quatre autres chiens avec qui il était ont continué

plusieurs jours : 89 moutons ne se sont jamais relevés.» À la différence des autres maîtres, qui ont toujours nié que leur chien ait pu commettre des actes d'une telle sauvagerie, Élisabeth Girardin a reconnu les faits et a fait jouer son assurance.

**150 000  
victimes dans  
les élevages !**

Si ce témoignage est exceptionnel, les faits, eux, sont d'une banalité affligeante. Presque tous les jours, en France, nos animaux domestiques sont la cible d'attaques sanglantes de la part de chiens errants. «Chaque année, au moins 100 000 petits ruminants, dont 90 % d'ovins et 10 % de caprins, sont tués par ces chiens, soit 1 % du troupeau national», affirme Guy Joncour, vétérinaire à Callac, dans les Côtes-d'Armor. Ces chiffres, les seuls fiables existant à ce jour, sont issus d'une étude qu'il a lui-même menée auprès de 1 500 confrères installés en milieu rural. Mais, à ses yeux, «ces estima-

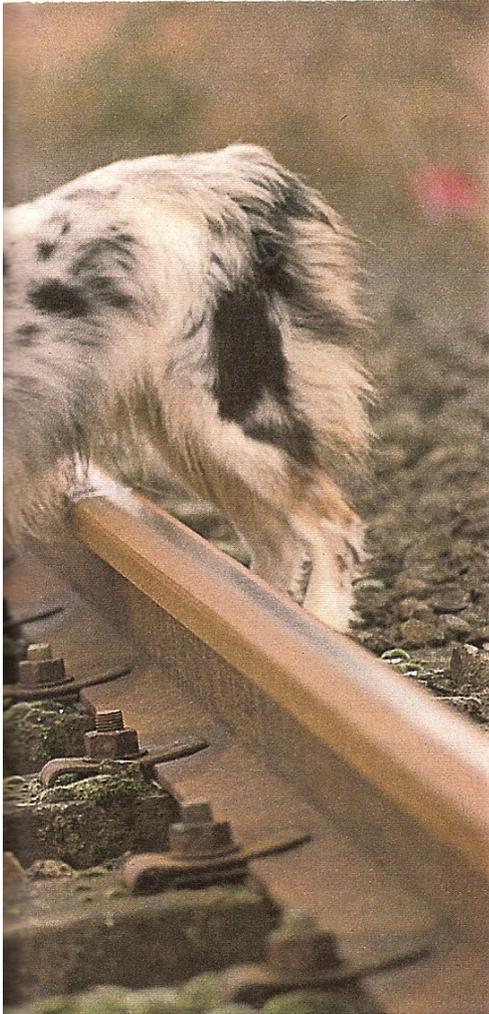


PHOTO: G. LACZ/SNIEF

liberté. Un chiffre plausible aujourd'hui, sur le plan national.

tions, faites à partir de données significatives –90 % des vétérinaires interrogés ont répondu au questionnaire– sont sans doute à revoir à la hausse. Une grande majorité d'éleveurs ne déclarant pas les sinistres à moins de cinq à six bêtes déchiquetées, on peut avancer le chiffre de 150 000 bêtes victimes chaque année des chiens errants».

#### **Veaux, autruches, wallabies...**

Le service « pathologie du bétail » de l'école vétérinaire de Toulouse a, quant à lui, étudié les dommages « collatéraux » causés par ces agressions. Lors d'une attaque de chien, l'affolement psychologique s'ajoute au stress physique et fait monter massivement le taux de cortisol (hormone naturelle sécrétée en cas de choc émotif), à l'origine d'avortements et de baisses de lactation chez les femelles. Des dégâts impossibles à chiffrer mais bien réels et qui représentent un manque à gagner non négligeable pour les éleveurs. En effet, quand

le cheptel est sévèrement touché, ce sont parfois des années de sélection réduites à néant : une perte irremplaçable.

Selon les statistiques vétérinaires, après les ovins, les attaques de chiens les plus fréquentes visent les poulaillers. Viennent ensuite, par ordre décroissant d'importance, les intrusions meurtrières dans les élevages de canards, de caprins, d'oies, de lapins, de veaux, d'autruches, d'émeus et même de wallabies ! Il est arrivé au Dr Guy Joncour de faire le constat du carnage d'un colley dans une volière de 110 faisans de chasse. En juin dernier, à Pralognan-la-Vanoise, en Savoie, deux vaches ont été harcelées par un chien et poussées à la rivière : l'une s'est noyée et l'autre a disparu...

Les chiens errants, éclectiques dans leur prédation, n'épargnent pas la faune sauvage. Durant l'hiver 1999-2000, ils ont laissé derrière eux la dépouille d'une cinquantaine de chevreuils dans le seul massif du Beaufortin ! Dans la réserve naturelle de la vallée de Chaudefour, dans le Puy-de-Dôme, ils croquent chaque année quatre ou cinq moutons... Ces exemples, qu'on pourrait multiplier, ne doivent pas faire oublier les dérangements causés par ces chiens pendant les saisons de reproduction du chevreuil, en été, ou du cerf, en automne. Des nuisances qui peuvent être dramatiques quand elles surviennent pendant la période de repos vital de ces grands animaux, avant l'hiver.

#### **«Ce n'est pas mon chien qui a fait ça !»**

Contre toute idée reçue, ces chiens errants ne vivent pas à l'état sauvage. La France n'abrite aucune population de chiens « féraux » (harets) comme il peut en exister



PHOTO: JONCOUR GROUPE VÉTÉRINAIRE

**Tableau d'horreur et pourtant banal dans un élevage familial des Côtes-d'Armor : l'œuvre d'un setter anglais qui, au final, a laissé sept moutons au tapis.**

## NATURE ENQUÊTE

### Chiens errants: le grand carnage

par milliers en Roumanie et, plus proche de nous, en Espagne et en Italie. Chez nous, les tueurs de troupeau ont tous des maîtres, les premiers à trouver des boucs émissaires pour masquer les méfaits de leur propre animal. Ici, ce sont les mustélidés, les renards,

voire les buses qui sont montrés du doigt quand il y a des dégâts dans un petit élevage. Là, dans les zones où leur présence est avérée, ce sont les loups qu'on désigne comme responsables des attaques menées sur les gros troupeaux.

Dans les départements alpins, pourtant, les chiffres parlent vite d'eux-mêmes: on y dénombre 1 000 à 1 500 attaques de loups contre 15 000 à 20 000 prédatons par des chiens errants!

Quand la gent canine est nommément mise en cause, ce sont souvent les chiens des voisins qu'on présume coupables. Même après une identification visuelle par des témoins, les propriétaires

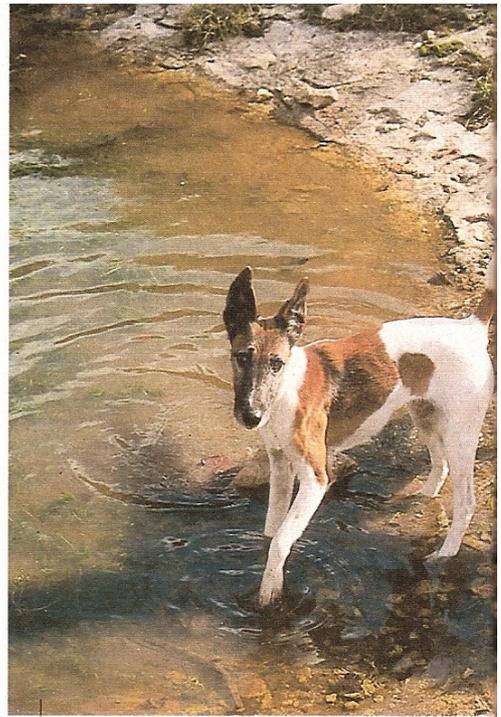
se refusent à admettre la responsabilité de leur chien. «En procédant, dans les heures qui suivent, à une régurgitation thérapeutique, le chien peut recracher les preuves de son forfait, tels que des morceaux de laine», explique le Dr Guy Joncour.

Quand les preuves vétérinaires sont là, le maître ne peut plus nier.



PHOTO: KLEINHERBERT/BIOS

*Les mâchoires des chiens de taille moyenne, ici un golden retriever, peuvent infliger au bétail autant de dégâts que celles d'un loup.*



*Un setter anglais, l'air penaud, et un fox à poil lisse surpris en délit de vagabondage.*

Dans leur obstination à blanchir leur compagnon, les maîtres expriment leur refus de trahir et de sortir d'une relation toute affective avec lui. Ils en oublient, alors qu'ils la connaissent, la véritable nature des instincts canins. «Un chien est et reste toujours un carnivore: aucun d'entre eux ne peut demeurer insensible face à un autre animal de chair et de sang. Autrement dit, n'importe quel chien, quelle que soit sa race, peut se transformer à tout moment en tueur d'autres animaux», rappelle François Moutou, vétérinaire et membre de l'Agence française de sécurité sanitaire et alimentaire, l'AFSSA.

### Le husky, une réputation justifiée en partie

Race issue de chiens de traîneaux apparue en Sibérie il y a 4 000 ans, le husky a aujourd'hui été adopté par de nombreuses familles françaises. Parfois têtu, exigeant dans ses besoins d'espace et de dépenses physiques, il fatigue rapidement ses maîtres, qui ont fait de lui la race la plus abandonnée de France! Si ces animaux s'attaquent à des troupeaux après leur abandon et avant leur capture, ils ne représentent

pas statistiquement la race la plus prédatrice parmi les animaux domestiques. Chiens de garde et chiens de ferme sont tout autant mis en cause par les éleveurs. Il est certain que le husky, aussi robuste mais plus véloce que d'autres chiens nordiques comme le malamute, inflige des dégâts spectaculaires au bétail. Il est vrai aussi que cette race bénéficie a priori d'une mauvaise réputation dans les campagnes, où elle n'est pas traditionnelle.



*Le nombre des chiens abandonnés baisse: moins de 100 000 par an. Mais le husky, exigeant, reste en tête des abandons.*



PHOTO: V. THEVENOT/PROFESSION REPORTER

En outre, un chien, affectueux et paisible dans son foyer, masque ses instincts carnassiers et endort ainsi toute vigilance. Même celle d'un spécialiste du comportement des chiens comme Guy Joncour peut être prise à défaut: « Mon Pompon, croisé labrador et loulou de Poméranie, a fait leur affaire aux quatre poules pondeuses du voisin, qui faisaient apparemment partie de la famille... » Autre exemple, celui de deux beaucerons d'Ille-et-Vilaine qui, en septembre 1999, se sont acharnés sur des veaux avec qui ils avaient l'habitude de vivre en bon voisinage...

### Les races incriminées

Quelle que soit la race de l'animal, la vigilance doit s'imposer. « On aurait tort de sous-estimer les capacités de nuisance des petits chiens type bichon ou chihuahua face à un élevage de poules, par exemple », prévient

François Moutou. Les chiens d'agrément comme les caniches, cockers ou lévriers se montrent doux comme des agneaux au pied de leurs maîtres. N'oubliez-t-on pas, en les laissant gambader dans la nature, qu'ils étaient autrefois d'excellents chasseurs, respectivement, de canard, de bécasse et de grand gibier?

Sur le terrain, parmi les races les plus souvent incriminées par les éleveurs, celles relatives aux chiens de chasse en activité figurent en bonne place. Il en existe plus d'une centaine: ce sont celles des chiens courants échappés de battues et celles de chiens participant à des chasses nocturnes en billebaude, qui opèrent souvent par deux dans les élevages. Les victimes d'attaques citent aussi très souvent les chiens de garde (doberman et autres dogues allemands...), de ferme (berger allemand, colley, beauceron, etc.) et ceux qu'on dit primitifs: husky, malamute, etc. (lire ci-contre *Le husky, une réputation justifiée en partie*). Une autre idée reçue doit être écartée, celle qui met en cause

la fréquence des prédateurs « par les chiens des touristes ». Bien qu'elles existent, elles ne représentent qu'une minorité des cas. « Même au printemps, l'époque la plus touristique, les prédateurs sur les mouflons restent l'œuvre des chiens de chasse ou de ferme de la région », témoigne Éric Vallé, très souvent à pied d'œuvre au titre de conservateur de la réserve naturelle de la vallée de Chaudefour. En Ariège, interrogés dans le cadre d'une étude du programme Life\* sur la grande faune pyrénéenne, les éleveurs disculpent

\* Programme européen d'étude et de conservation des grands prédateurs sauvages.



PHOTO: THEVENOT

*Les dégâts que votre chien de chasse (ici un épagneul breton) fait aux biens et aux animaux ne sont pas couverts par l'assurance-chasse classique mais par une garantie complémentaire appelée « dommages pour le chien ».*

### Les solutions

**Bien dresser son chien reste le meilleur moyen de prévenir ses fugues. Mais il peut aussi être entraîné par un autre chien pour aller faire les « 400 coups ». Dans tous les cas, il faut tatouer son animal ou le munir d'une puce d'identification électronique, agréée depuis le 12 juillet dernier: en cas de capture, vous serez prévenu. Sinon, rappelez-**

**vous que vous avez entre quatre et huit jours, selon les refuges, pour récupérer votre animal, avant placement ou euthanasie. Si vous avez des doutes sur ses déplacements, vous pouvez l'attacher: il se pourrait que des éleveurs, en légitime défense, neutralisent votre animal à leur façon, par piégeage, empoisonnement ou coups de**

**fusil. Pour d'autres, la meilleure des parades demeure l'investissement, assez onéreux il faut le dire, dans un patou, chien de garde très efficace dans les troupeaux. Dans les zones à loup et à ours, des fonds d'État et européens peuvent permettre cette acquisition. Se renseigner auprès du ministère de l'Environnement.**

## NATURE ENQUÊTE

### Chiens errants: le grand carnage

#### Témoignage



**Philippe Verrier, éleveur à Beaufort-sur-Gervanne, dans le Vercors.**

« En janvier 2001, mon troupeau a été victime de sa quatrième attaque de chiens errants: cette fois-là, j'ai perdu 89 bêtes; seule une vingtaine a survécu. Avec l'aide des chasseurs et des gendarmes, nous avons réussi à retrouver les coupables: des chiens de compagnie, de taille moyenne, très gentils... J'ai eu toutes les peines du monde à gagner mon procès alors que les propriétaires étaient identifiés! J'ai failli tout arrêter, mais j'ai à présent un patou (Suzy), qui, malgré sa jeunesse, a déjà repoussé au moins une attaque. Et il n'y a aucun problème avec les randonneurs qui passent près d'elle. »

aussi les chiens étrangers. La plupart du temps, les prédateurs ont lieu près des habitations. Portant la signature de « locaux », ces attaques sont l'œuvre de fugueurs souvent nocturnes, que leur maître retrouve au matin les pattes crottées. Des indices qui devraient faire réagir...

#### Le goût du sang ne se perd pas

Quelle peut être l'attitude d'un maître découvrant subitement que son compagnon a massacré des poules ou des moutons? Que faire face à un chien qui, une fois le goût du sang pris, retournera faire un carnage à la première occasion? Certains, comme M. Carrière, éleveur ardéchois, ne se posent pas trop longtemps la question. Il raconte ceci à Sophie Bobbé, docteur en anthropologie: « Une fois, nos chiens ont tué les poules du voisin. Deux fois de suite même. Cela ne les a pas empêchés de reve-



*Dormeur le jour et dehors la nuit. Votre chien n'aurait-il pas les pattes crottées au matin?*

nir au troupeau comme si de rien n'était. Dans ce cas, y a pas à chercher, il faut les supprimer. » L'autre solution, moins radicale, consiste à ne plus laisser d'espace de liberté au chien qui a fauté et qui, quoi qu'il arrive, recommencera. Le maître n'aura plus d'autre option que de garder son animal captif ou sous sa garde, lors de ses sorties. Rappelons qu'il ne fera, en cela, que respecter ce que la loi lui impose (*lire ci-dessous*). Une loi oubliée. Fin juillet, dans les Vosges, le maire de Vaubexy n'a-t-il pas surpris ses administrés en l'appliquant à la lettre, interdisant toute sortie de chien non tenu en laisse dans les rues de sa commune?

Comme il est difficile de placer un gendarme derrière chaque chien, il revient à son propriétaire de contrôler lui-même ses faits et gestes. La fin d'une forme certaine de liberté qui se justifie pourtant quand on a vu, une fois dans sa vie, les dégâts que peut commettre un chien en furie dans un troupeau. « Entre un chien de taille moyenne et un loup, les dégâts sur l'animal sont parfois difficiles à différencier », constate Thierry Dahier, vétérinaire de l'Office national de la chasse chargé d'autopsier les dépouilles d'ovins dans le cadre du programme Life depuis 1993. « Le chien mange les viscères en priorité, alors que le loup, qui les laisse à proximité du corps, s'attaque aux parties charnues et retourne la peau sur les membres, comme une chaussette. Quand il n'y a qu'une morsure à la gorge, très profonde, il s'agit d'un loup. Le chien, lui, laisse des morsures un peu partout et moins profondes. Mais parfois, les chiens habitués à tuer font autant de dégâts que les loups. »

PATRICK REVET

#### Chiens divagants, maîtres hors la loi

L'article 213-1 du code rural définit un chien divagant comme celui qui « en dehors des actions de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son

rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable à plus de 100 m ». Le code civil, lui, à l'article 1385, attribue la responsabilité des dommages causés par un chien en divagation à son propriétaire ou à la personne qui était chargée de le

surveiller. À noter que dans son contrat multirisque habitation, le propriétaire dispose d'une garantie responsabilité civile qui couvre ce genre de dommages. Les assureurs, aujourd'hui, excluent du contrat les races de chiens dits « dangereux » et ceux élevés pour le combat.